



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU MALI A ROME - ITALIE

REPRESENTATION
PERMANENTE AUPRES FAO - FIDA - PAM

Communiqué N° 5004 AMR-2025/TC

L'Ambassade de la République du Mali à Rome (Italie) informe l'ensemble de la communauté malienne de sa juridiction que les prestations relatives à certains documents ne sont plus soumises au rendez-vous.

Il s'agit de :

- Traduction du certificat de célibat ;
- Certificat de correction des données ;
- Autorisation de rapatriement de corps ;
- Traduction du certificat de nationalité ;
- Légalisations ;
- Traduction de la déclaration de revenu.

Cependant, l'Ambassade précise que toutes autres prestations non indiquées ci-dessus doivent faire impérativement l'objet de rendez-vous pris sur le site web de l'Ambassade.

L'Ambassade de la République du Mali sait compter sur la bonne compréhension de l'ensemble de la communauté.

Fait à Rome, le 11 février 2025

L'Ambassadeur



Yacouba DIAKITE
Chevalier de l'Ordre National